

Le CCAS est, en France, un établissement public communal intervenant principalement dans trois domaines :

- l'aide sociale légale qui, de par la loi, est sa seule attribution obligatoire ;
- l'aide sociale facultative et l'action sociale, matières pour lesquelles il dispose d'une grande liberté d'intervention et pour lesquelles il met en œuvre la politique sociale déterminée par les élus locaux ;
- l'animation des activités sociales.

Andrée Lalauze, adjointe au Maire, déléguée à l'action sociale nous précise : *"La vocation du CCAS de Meyrargues est d'aider et accompagner les personnes en situation de précarité..."*

Le portage du repas à domicile réalisé par l'ADAR, et les repas préparés par le cuisinier de la restauration municipale (restaurant scolaire, foyer, crèche) permettent d'entretenir un contact et un lien social avec les personnes qui en bénéficient de manière quotidienne grâce à une visite et un temps d'écoute et d'échange.

Bilan 2016 :

- 4 720 portages de repas, avec aide financière selon ressources, 497 portages de plus que l'année dernière
- 2 469 € d'aides attribuées pour ces portages
- aides alimentaires sous forme de tickets anonymes ou occasionnellement de bons (2 096 €)
- aides exceptionnelles
- aides à la location de téléassistance selon ressources 252 €
- diverses aides et secours d'urgence
- 6 514 € ont été utilisés pour les colis de Noël réservés aux personnes de 70 ans et plus et pour le goûter de Noël (65 ans et plus)

Et bien sûr nous assurons toujours le montage des différents dossiers en partenariat avec le Conseil départemental, la CAF...



Merci aux membres du CCAS (élus et non élus) tous présents pour l'étude des dossiers.

Le CCAS vous accompagne pour le montage des dossiers de demande d'aides pour les personnes âgées et les personnes handicapées (ou en situation de précarité) de type aide personnalisée d'autonomie, d'aide sociale, couverture maladie universelle, aide à la complémentation, allocation aux adultes handicapés, dossier de surendettement, RSA...

Attribution des logements sociaux : une commission réunit à la demande afin de présenter 3 dossiers. La décision est donnée au Meyrarguais. Des critères d'urgence, de compatibilité, de disponibilité sont pris en compte pour le choix d'attribution.

Composition du CCAS : 12 membres, Mme le Maire (Présidente) 6 élus et 6 représentants des associations pour la vocation sociale.

Une nouvelle action du CCAS : le portage de repas à domicile uniquement réservé aux personnes ne pouvant pas se déplacer.

CCAS

Cours des Alpes dans les locaux voisins de la médiathèque

Du lundi au jeudi : de 8h à 12 heures

Le vendredi : de 8h à 12h et de 14 h à 17h30

Contact : Zahira au 09 71 09 55 14

Toutes ces informations sont sur : www.meyrargues.fr
rubrique : au quotidien